





PRATIQUES EN DROIT DES MIGRATIONS

Le Centre de droit des migrations (CDM)

Le Centre de droit des migrations (CDM) est un centre inter-universitaire (BENEFRI) et interdisciplinaire, qui fédère les compétences des facultés de droit des Universités de Neuchâtel (UNINE), où se trouve son siège, de Berne (UNIBE) et Fribourg (UNIFR), avec celles de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel par le biais de la Maison d'analyse des processus sociaux (MAPS).

Cette association de compétences du droit et des sciences humaines a pour objectifs de renforcer les échanges entre les disciplines, de favoriser la création d'un réseau plus large, rassemblant d'autres acteurs du phénomène migratoire, à l'échelle nationale et internationale, et d'offrir une palette plus large et complémentaire d'enseignement et de recherche.

Das Zentrum für Migrationsrecht (ZFM)

Das Zentrum für Migrationsrecht ist ein interuniversitäres (BENEFRI) und interdisziplinäres Zentrum. Es vereint die Kompetenzen der Rechtswissenschaftlichen Fakultäten der Universitäten Neuenburg (UNINE), Bern (UNIBE) und Freiburg (im Üechtland) (UNIFR) mit jenen der Geistes- und Sozialwissenschaftlichen Fakultät der Universität Neuenburg, vertreten durch das Zentrum für sozialwissenschaftliche Analysen MAPS (Maison d'analyse des processus sociaux). Der Sitz des ZFM befindet sich an der Universität Neuenburg. Dieser Zusammenschluss von Rechts- und Sozialwissenschaften verfolgt folgende Ziele: Erstens den verstärkten interdisziplinären Austausch; zweitens den Aufbau eines breiten Netzwerks von Akteuren des Migrationsbereichs, sowohl auf nationaler wie auf internationaler Ebene; und drittens ein breites Angebot in Lehre und Forschung, in welchem sich rechts- und sozialwissenschaftliche Perspektiven ergänzen.

L'intégration des étrangers à l'épreuve du droit suisse : enjeux, perspectives et limites

Vendredi 15 juin 2012

Université de Neuchâtel Aula de la Faculté de droit (salle C46) Av. 1er-Mars 26, Neuchâtel









L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS À L'ÉPREUVE DU DROIT SUISSE : **ENIEUX. PERSPECTIVES ET LIMITES**

L'intégration est un pilier essentiel de la politique migratoire, qui tend à préserver la cohésion et l'équilibre social de l'Etat d'accueil face à l'établissement de migrants sur son territoire. Malgré sa généralisation, la notion d'intégration connaît des définitions et des applications disparates et évolutives. Sa signification réelle fluctue selon les modes d'installation des migrants et l'accueil qui leur est réservé. Elle comporte d'importantes incertitudes, tant au plan de sa nature juridique que de ses effets et des sanctions dont son défaut est assorti. Dans ce contexte, on observe depuis 2003 un changement de paradigme, qui s'impose tant au niveau national qu'européen. Alors que l'intégration constituait par le passé uniquement un objectif de politique publique de soutien aux migrants, elle est aujourd'hui toujours plus comprise comme un devoir. En ce sens, la politique d'intégration vise à introduire des mécanismes d'intégration obligatoires à tous les stades du parcours migratoire.

En Suisse, la notion d'intégration est actuellement surtout utilisée comme critère principal pour l'octroi de la naturalisation ainsi que pour la délivrance de certains permis (cas de rigueur). Dans son nouveau projet de révision partielle de la loi sur les étrangers concernant l'intégration, le Conseil fédéral entend cependant consacrer un véritable devoir d'intégration, en proposant de faire de la bonne intégration une condition préalable à l'autorisation de séjour et d'établissement, ainsi qu'aux admissions provisoires. Différentes mesures sont proposées, notamment en matière de regroupement familial (connaissances linguistiques), de libre circulation des personnes (recommandations d'intégration) ainsi qu'en matière de conventions d'intégration, qui pourraient être rendues contraignantes dans les cantons pour certains cas jugés problématiques.

Le colloque réunit des juges, des chercheurs et des praticiens aui apportent leurs éclairages particuliers sur ce thème. L'ensemble des présentations et des thématiques abordées fera l'objet d'une publication.

Integrationsmassnahmen sind ein wichtiger Pfeiler der Migrationspolitik. Sie sollen den Zusammenhalt und das gesellschaftliche Gleichgewicht im Aufnahmestaat sichern. Trotz seiner weiten Verbreitung wird der Begriff der Integration unterschiedlich definiert und verwendet. Seine tatsächliche Bedeutung variiert ie nach Kontext der Niederlassung und des Empfangs der Migrantlnnen. Der Begriff weist sowohl bezüglich seiner Rechtsnatur wie auch seiner Auswirkungen und der Sanktionen, die bei mangelnder Integration ergriffen werden, einige Unklarheiten auf. In diesem Kontext hat seit 2003 auf nationaler wie internationaler Ebene ein Paradigmenwechsel stattgefunden. Während Integration früher lediglich ein Ziel der Migrationspolitik im Sinne einer Unterstützung für die Migrantlnnen darstellte, wird sie heute immer mehr als eine Pflicht verstanden. In diesem Sinne zielt die Integrationspolitik darauf ab, in allen Phasen des Migrationsprozesses verpflichtende Integrationsmechanismen einzuführen.

In der Schweiz wird der Begriff der Integration zurzeit vor allem als Hauptkriterium für die Einbürgerung sowie für die Erteilung gewisser Bewilligungen verwendet (Härtefälle). In seinem neuen Entwurf zur Teilrevision des Ausländergesetzes beabsichtigt der Bundesrat hingegen eine eigentliche Pflicht zur Integration vorzusehen, indem er vorschlägt die gute Integration als Bedingung für die Bewilligung des Aufenthalts und der Niederlassung sowie der vorläufigen Aufnahme einzuführen. Hierzu werden verschiedene Massnahmen vorgeschlagen, insbesondere im Bereich des Familiennachzugs (Sprachkenntnisse), der Personenfreizügigkeit (Integrationsempfehlungen) sowie der Integrationsvereinbarungen. Der Einsatz letzterer könnte für die Kantone in gewissen als problematisch erachteten Fällen als obligatorisch erklärt werden.

Die Tagung vereint RichterInnen, Forschende und PraktikerInnen, welche die Thematik von ihrem ieweiligen Standpunkt aus beleuchten werden. Eine Publikation zur Tagung wird sämtliche Vorträge und behandelten Themenfelder aufnehmen.

PROGRAMME

13 h 30	Accueil des participants		
14 h 00	Introduction M. Pascal Mahon, professeur à l'Université de Neuchâtel		
14 h 05	La notion d'intégration dans le droit suisse des migrations et en cours (LEtr, LAsi, LN) M. Thomas Facchinetti, chef du Service de la cohésion multico		
	de Neuchâtel, co-président de la Conférence suisse des délég (CDI)	jués à l'in	ntégration
14 h 30	La pratique de l'intégration dans les cantons et la marge de manoeuvre de fédéralisme Mme Rosita Fibbi, cheffe de projet au Forum suisse pour l'étude des migration		
	et de la population (SFM)		
14 h 55	Discussion et questions		
15 h 10	Pause		
15 h 40	Etudes de cas : l'intégration dans la LEtr (cas de rigueur) Me Martine Dang, avocate spécialisée en droit des étrangers, Lausanne		
16 h 05	Etudes de cas : l'intégration dans la LAsi (cas de rigueur) M. Blaise Vuille, juge au Tribunal administratif fédéral, cour III		
16 h 30	Etudes de cas : l'intégration dans la Loi sur la nationalité Me Céline Gutzwiller, docteur en droit et avocate, greffière-juriste à la Cour de justice de Genève		
16 h 55	Discussion et questions		
17 h 15	Clôture		
ONG (av	avec ouvrage) ec ouvrage) de, si un membre de l'ONG paie CHF 120, pour les suivants CHF 50 (sans c	CHF CHF ouvrage).	200 120
	doctorant et étudiant (sans ouvrage) Ir les étudiants et doctorants des Universités de Neuchâtel, Fribourg et Berne.	CHF	50
Renseigne Centre de	e <mark>ments</mark> e droit des migrations / Université de Neuchâtel		
	lu 1 ^{er} -Mars 26, 2000 Neuchâtel		
Tel.: 032	. / 718 13 12 Fax: 032 / 718 12 61 E-mail: secretariat.cdm@un	ine.ch	
Inscription	1		

en ligne: www.publications-droit.ch par courriel: droit.formation@unine.ch

au moyen du bulletin annexé Délai d'inscription au 1er juin 2012